

AVRIL 2022	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
INDICE SYNTHETIQUE LD EA (hors gazole)	- 1,7 % (+ 0,2 %)	+ 11,1 % (+ 4,3 %)	+ 18,3 % (+ 5,0 %)	+ 9,2 % (+ 1,9 %)
INDICE SYNTHETIQUE REG EA (hors gazole)	- 1,6 % (+ 0,2 %)	+ 11,0 % (+ 4,6 %)	+ 17,7 % (+ 5,2 %)	+ 8,7 % (+ 1,9 %)
INDICE SYNTHETIQUE REG Porteurs (hors gazole)	- 1,3 % (+ 0,2 %)	+ 9,8 % (+ 4,6 %)	+ 15,2 % (+ 5,4 %)	+ 7,3 % (+ 2,0 %)
GAZOLE PROFESSIONNEL	- 5,0 %	+ 26,2 %	+ 56,4 %	+ 33,6 %
	Conformément à l'article 17 du décret n° 2022-423 du 25 mars 2022, les prix et indices des carburants publiés par le CNR sont déterminés sans intégrer le tarif de l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants applicable depuis le 27 mars 2022. L'indice diminue de -5% en avril 2022. La TICPE applicable au gazole professionnel est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole pour 2022 sur www.cnr.fr : Actualité TICPE 2022 .			
GAZOLE	- 4,6 %	+ 23,2 %	+ 48,4 %	+ 28,5 %
	Conformément à l'article 17 du décret n° 2022-423 du 25 mars 2022, les prix et indices des carburants publiés par le CNR sont déterminés sans intégrer le tarif de l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants applicable depuis le 27 mars 2022. Le coût du carburant hors TVA diminue de -4,6% en avril 2022. Cet indice est conçu notamment pour les véhicules de moins de 7,5 tonnes de poids total, qui ne sont pas concernés par le remboursement partiel de TICPE. L'indice gazole évolue moins vite que l'indice gazole professionnel, car la composante taxe fixe est plus importante.			
MAINTENANCE	0,0 %	+ 2,9 %	+ 5,8 %	+ 3,7 %
	Indice inchangé en avril. Les composantes de l'indice varient de manière opposée en avril : entretien-réparations (-0,2%) et pneumatiques (+0,5%). L'AdBlue, autre composante de ce poste, s'apprécie de +87,2% en un an. L'indice varie de +5,8% depuis un an (+6,9% pour l'entretien-réparations et +2,5% pour les pneumatiques).			
INFRASTRUCTURES	0,0 %	+ 2,0 %	+ 2,0 %	+ 0,8 %
	Indice inchangé en avril. L'indice augmente de +2% en février 2022 suite à la revalorisation coordonnée des tarifs de péages de classe 4 intervenue au 1er février 2022 : +2,1% en moyenne pondérée par les trafics poids lourds sur les réseaux. L'indice Infrastructures comprend la taxe à l'essieu, inchangée en 2022.			
MATERIEL EA	+ 0,5 %	+ 1,1 %	+ 3,1 %	+ 1,3 %
	Augmentation de +0,5% en avril imputable aux variations des taux d'intérêt intervenant dans les calculs. Les conditions de financement prises en compte dans les calculs sont recalées en janvier 2022 sur la base des dispositifs d'observation du CNR. Elles sont marquées cette année par une inflation annuelle importante des prix de véhicules neufs tracteurs de +11 %. Cette inflation annuelle des prix de véhicules est diluée dans le calcul indiciaire par le taux de renouvellement (16 % en 2021). Les taux d'intérêt retenus dans le calcul restent toujours bas. La composante assurance augmente de +2,2% en janvier 2022.			
MATERIEL Porteurs	+ 0,3 %	+ 0,7 %	+ 2,8 %	+ 1,2 %
	Même explication que pour l'indice Matériel EA.			
CONDUCTEUR LD	0,0 %	+ 7,8 %	+ 7,1 %	+ 2,0 %
	Indice inchangé en avril. L'indice augmente de +7,8% depuis 3 mois. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, augmentent de +5% à compter du 1 ^{er} février 2022 pour les entreprises membres des organisations signataires de l'accord social du 3 février 2022 (c'est à dire la majorité des organisations professionnelles représentatives). Les allègements de charges "Fillon" diminuent mécaniquement avec cette revalorisation salariale. Retrouvez les informations concernant les variations en 2022 du coût de personnel de conduite et des autres catégories de personnel (atelier et structure) sur www.cnr.fr : Actualité sociale - Coûts de personnel 2022 .			
CONDUCTEUR REG	0,0 %	+ 7,7 %	+ 7,0 %	+ 2,0 %
	Idem, même explication que pour l'indice Conducteur LD.			
FRAIS DEPLACEMENT LD	0,0 %	+ 3,0 %	+ 3,0 %	+ 1,0 %
	Indice inchangé en avril. L'indice augmente de +3% depuis 3 mois. Les indemnités conventionnelles de frais de déplacement ont été revalorisées de +3% à compter du 1er mars 2022, pour les entreprises membres des organisations signataires de l'accord social du 28 février 2022 (c'est à dire la totalité des organisations professionnelles représentatives).			
FRAIS DEPLACEMENT REG	0,0 %	+ 3,0 %	+ 3,0 %	+ 1,0 %
	Idem, même explication que pour l'indice Frais de déplacement LD.			
STRUCTURE LD EA	+ 0,7 %	+ 3,6 %	+ 5,2 %	+ 2,0 %
	L'indice augmente de +0,7% en avril en raison des variations des composantes coûts des services (+0,2%) et coûts des communication (+1,2%). L'indice Structure mesure les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			
STRUCTURE REG EA	+ 0,5 %	+ 4,5 %	+ 5,5 %	+ 2,0 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			
STRUCTURE REG Porteurs	+ 0,5 %	+ 4,5 %	+ 5,5 %	+ 2,0 %
	Les différences avec l'indice Structure LD EA s'expliquent par les poids relatifs des composantes, notamment celui du personnel sédentaire, différents d'un indice à l'autre.			

* moyenne (mai 2021 inclus à avril 2022 inclus) / moyenne (mai 2020 inclus à avril 2021 inclus)

Retrouvez l'étude [Premier bilan et projection jusqu'en juillet 2022](#) publiée par le CNR le 8 avril 2022.